



**Fraternité des
policiers et policières
de Montréal**

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

**« Une convention négociée qui reconnaît le rôle particulier
des policiers de Montréal »**

Yves Francoeur

Montréal, le vendredi 17 juin 2011 - La Fraternité des policiers et policières de Montréal est satisfaite de l'entente intervenue avec la Ville de Montréal dans le dossier du renouvellement du contrat de travail des policiers. Le président, Yves Francoeur, a qualifié l'entente de « bonne convention négociée qui reconnaît le rôle particulier et les responsabilités distinctives des policiers et policières de Montréal ».

« Cette entente règle quatre années et nous assure une reconnaissance claire du caractère unique de la tâche des policiers et policières de Montréal » souligne Yves Francoeur. « La complexité et l'intensité du travail policier à Montréal est sans équivalent au Québec. Avec la consécration de la prime de métropole, la Ville reconnaît cette réalité » ajoute-t-il.

L'entente abolit également le statut de *policier temporaire* et évite qu'à l'avenir, un jeune policier arrivant au SPVM ait un statut précaire pendant deux ans, sans avantages sociaux et sans garantie d'embauche par la suite. « C'est une nette avancée pour le renouvellement harmonieux des effectifs » a déclaré monsieur Francoeur.

Quant aux augmentations de salaire, elles seront au total de 10,5% sur quatre ans.

La Fraternité des policiers et policières de Montréal représente quelque 4500 policiers et policières œuvrant sur l'île de Montréal au sein du SPVM.

-30-

Renseignements : Martin Desrochers
Directeur des communications et de la recherche
Fraternité des policiers et policières de Montréal
514 527-4161
Cell : 514 913-0708